



# FOULEES AUTOMNE 2023

## RÉGLEMENT COURSES ADULTES

### Article 1 : Organisation

Les Foulées d'automne sont des courses et des randonnées organisées par l'Office Municipal des Sports de Semur-en-Auxois. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par téléphone au 06.17.03.31.76 ou 03.45.33.91.88, ou par mail à l'adresse oms-cdsa@sfr.fr

### Article 2 : Date, horaires et parcours

Les Foulées d'automne se tiendront le **dimanche 8 octobre 2023** à Semur-en-Auxois.

**La course 5 km partira à 11h30**, Esplanade de la Bague, Avenue Höhr-Grenzhausen pour un parcours d'une boucle prédéfinie à travers les rues de Semur-en-Auxois.

**La course 10 km partira à 10h00**, Esplanade de la Bague, Avenue Höhr-Grenzhausen pour un parcours de 2 boucles à travers les rues de Semur-en-Auxois (2 x parcours 5 km).

Pour la **course Double** (10 km + 5 km), se présenter aux horaires indiqués ci-dessus. La course Double n'est pas une 3<sup>ème</sup> course, il faut prendre le départ du 10 km et du 5 km.

**Le retrait des dossards à puce se fera sur place le jour de la course, au Centre Saint Exupéry dans la salle Viollet le Duc à partir de 8h00.** Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

### Article 3 : Conditions de participation

#### Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux « Foulées d'automne » n'est ouverte qu'aux coureurs qui ont :

#### **Licence sportive FFA ou UFOLEP Athlétisme en cours de validité**

A défaut de présentation de cette licence, il faut un **certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.**

## **Catégories d'âge**

Les courses sont accessibles aux jeunes à partir de la catégorie Cadet (à partir de 16 ans).

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale signée.

## **Article 4 : Mode d'inscription**

**Les inscriptions en ligne se font jusqu'au samedi 7 octobre 2023, 13 heures** ou sur place le jour de la course avec une majoration.

### **Droit d'inscription**

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription et présentation d'une licence ou du certificat médical :

**Courses 5 km et 10 km** : 13 € en ligne (+ 1.10 € de frais) et 16 € sur place

**Course double** : 17 € en ligne (+1.10 € de frais) et 20 € sur place

1 € est reversé à la Ligue contre le cancer.

**Sur place, les inscriptions ouvriront à 8h00, clôture à 9h30.**

Le tarif comprend l'inscription, le repas et un souvenir ; il ne sera pas possible de prétendre à une réduction si le coureur ne consomme pas le repas.

### **Transfert d'inscription**

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription à un tiers sont strictement interdits. Tout participant non inscrit est en infraction avec le présent règlement et pourra être reconnu responsable de tout dommage causés ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

### **Remboursement**

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un randonneur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) reste possible.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le randonneur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

## **Article 5 : Sécurité**

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale. Des signaleurs seront présents sur le parcours, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes (UNASS).

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours, tous les coureurs ayant abandonnés doivent le signaler au poste de contrôle à l'arrivée ou aux signaleurs le plus proche.

Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours, tous les concurrents ayant abandonnés doivent le signaler au poste de contrôle ou aux signaleurs le plus proche.

**L'arrivée sera jugée, Esplanade de la Bague. Fermeture du contrôle d'arrivée à 12h15. Au-delà de ce temps, la sécurité ne sera plus assurée et le coureur ne sera pas classé.**

## **Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement**

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie Groupama pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive d'athlétisme sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus d'avoir une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement des « Foulées d'automne » en cas de dommages ou de séquelles consécutifs à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

## **Articles 7 : Chronométrage et classements**

La société LA TEAM assurera le chronométrage au moyen d'un logiciel et de puces électroniques. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité ou non porteur de la puce, sera non classé sur l'épreuve.

## **Article 8 : Récompenses**

La remise des récompenses se déroulera salle Saint Exupéry ; seuls les concurrents présents pourront prétendre aux récompenses.

MASCULINS	5 km	10 km	FEMININS	5 km	10 km
1er	50 €	110 €	1er	50 €	110 €
2ème		75 €	2ème		75 €
3ème		50 €	3ème		50 €

Pas de récompenses pour la course Double puisque ce n'est pas une 3<sup>ème</sup> course.

## **Article 9 : Annulation**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de sa volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

## **Article 10 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque randonneur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

**Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement  
et en accepte toutes les clauses**